

(Signed) DALHOUSIE, GOVERNOR.



GEORGE THE FOURTH, by the Grace
GOD, of the United Kingdom of Great-
Britain and Ireland, King, Defender of
the Faith :—To our much beloved and
faithful the Legislative Councillors of our
Province of Lower-Canada, and to our

faithful and well beloved the Knights, Citizens and Burgesses
of our said Province, in Provincial Parliament at this time
convened at our City of Quebec, in our said Province, and
to every of you, GREETING : Whereas we have thought fit by
and with the advice of our Executive Council of our said
Province, to prorogue this Provincial Parliament ;—Know
ye, therefore, that it is our will and pleasure, and by this our
Royal Proclamation, we do command that this present Pro-
vincial Parliament stand and be prorogued until the third day
of January now next ensuing ; and our said Legislative
Councillors and the Knights, Citizens and Burgesses of our
said Province are hereby discharged from attendance in this
Parliament until the said third day of January now next en-
suing, commanding and by the tenor of these presents firmly
enjoining you, and every of you, and all others in this behalf
interested, that on the said third day of January now next
ensuing, at our said City of Quebec, personally you be and
appear, to treat, do, act and conclude upon those things
which, in our said Provincial Parliament may be ordained.
In Testimony whereof, we have caused these our Letters to be
made Patent, in Triplicate, and the Great Seal of our said
Province to be thereunto affixed : Witness our Trusty and
Well-Beloved GEORGE EARL OF DALHOUSIE, Baron Dal-
housie, of Dalhousie Castle, Knight Grand Cross of the Most
Honorable Military Order of the Bath, Captain General
and Governor in Chief in and over our said Province of
Lower-Canada, &c. &c. &c. at our Castle of Saint of Lewis,
in our City of Quebec, in our said Province, the twenty-se-
cond day of November, in the Year of Our Lord One Thou-
sand Eight Hundred and Twenty-seven, and in the Eighth
Year of Our Reign.

(Signed) D.
G.

(Signed) THOMAS DOUGLASS, Clk. Cn. in Chancery.

And then the Provincial Parliament being thus prorogued
to the third day of January next, by virtue of the said Pro-
clamation of His Excellency the Governor in Chief, the Mem-
bers withdrew.

(Signé) DALHOUSIE, Gouverneur.



GEORGE QUATRE par la Grace de Dieu,
Roi du Royaume Uni de la Grande Bre-
tagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, à
nos biens-aimés et fidèles les Conseillers Lé-
gislatifs de notre Province du Bas-Canada,
et à tous nos fidèles et aimés Chevaliers, Ci-
toyens et Bourgeois de notre dite Province, en Parlement Pro-
vincial convoqué en ce moment en notre Cité de Québec, dans
notre dite Province, et à chacun de vous, SALUT :—Attendu
que nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil
Exécutif de notre dite Province, de proroger ce Parlement
Provincial, sachez donc que c'est notre volonté et plaisir, et
par celle-ci notre Proclamation Royale nous commandons que
ce Parlement Provincial demeure et soit prorogé jusqu'au
trois de Janvier actuellement prochain, et nos dits Conseillers
Législatifs et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre
dite Province, sont par le présent déchargés de leur présence
dans ce Parlement jusqu'au dit trois de Janvier actuellement
prochain, commandant et enjoignant fermement par la teneur
de ces présentes, que vous et chacun de vous et tous autres in-
téressés à cet égard, soyez le dit trois de Janvier actuelle-
ment prochain, dans notre dite Cité de Québec, pour
traiter, faire, agir et conclure sur ces choses qui peuvent
être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial.—
En témoignage de quoi nous avons fait faire celles-
ci nos Lettres Patentes en triplicat, et y avons fait apposer
le grand sceau de notre dite Province. Témoin notre féal et
bien aimé GEORGE COMTE DE DALHOUSIE, Baron Dalhousie,
du Château Dalhousie, Chevalier Grand Croix du très-hono-
rable ordre militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouver-
neur en Chef dans et sur notre dite Province du Bas-Canada,
&c. &c. &c. A notre Château Saint Louis en notre Cité de
Québec, dans notre dite Province, le vingt deuxième jour de
Novembre, en l'an de notre Seigneur, mil huit cent vingt-
sept, et dans la huitième année de notre règne.

toyens et Bourgeois de notre dite Province, en Parlement Pro-
vincial convoqué en ce moment en notre Cité de Québec, dans
notre dite Province, et à chacun de vous, SALUT :—Attendu
que nous avons jugé à propos, par et de l'avis de notre Conseil
Exécutif de notre dite Province, de proroger ce Parlement
Provincial, sachez donc que c'est notre volonté et plaisir, et
par celle-ci notre Proclamation Royale nous commandons que
ce Parlement Provincial demeure et soit prorogé jusqu'au
trois de Janvier actuellement prochain, et nos dits Conseillers
Législatifs et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre
dite Province, sont par le présent déchargés de leur présence
dans ce Parlement jusqu'au dit trois de Janvier actuellement
prochain, commandant et enjoignant fermement par la teneur
de ces présentes, que vous et chacun de vous et tous autres in-
téressés à cet égard, soyez le dit trois de Janvier actuelle-
ment prochain, dans notre dite Cité de Québec, pour
traiter, faire, agir et conclure sur ces choses qui peuvent
être ordonnées dans notre dit Parlement Provincial.—
En témoignage de quoi nous avons fait faire celles-
ci nos Lettres Patentes en triplicat, et y avons fait apposer
le grand sceau de notre dite Province. Témoin notre féal et
bien aimé GEORGE COMTE DE DALHOUSIE, Baron Dalhousie,
du Château Dalhousie, Chevalier Grand Croix du très-hono-
rable ordre militaire du Bain, Capitaine-Général et Gouver-
neur en Chef dans et sur notre dite Province du Bas-Canada,
&c. &c. &c. A notre Château Saint Louis en notre Cité de
Québec, dans notre dite Province, le vingt deuxième jour de
Novembre, en l'an de notre Seigneur, mil huit cent vingt-
sept, et dans la huitième année de notre règne.

(Signé) D.
G.

(Signé) THOMAS DOUGLASS, Greff. C. en Chancellerie.

Et alors le Parlement Provincial étant ainsi Prorogé au
troisième jour de Janvier prochain, en vertu de la dite Pro-
clamation de Son Excellence le Gouverneur en Chef, les
Membres se sont retirés.

F I N I S.